



INFO-FLASH

le PMEDP... en action...

Numéro 40 – Mai/Juin 2005

Le COPACE recommande la finalisation et la diffusion du guide méthodologique du PMEDP sur la contribution de la pêche aux économies nationales

Le Groupe de travail sur la pêche artisanale du Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) recommande au Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) de finaliser, le plus tôt que possible, le guide méthodologique destiné à évaluer la contribution de la pêche aux économies nationale, régionale et locale. Il a fait cette recommandation après avoir apprécié ce guide, lors de sa troisième session qui a réuni, du 7 au 9 juin 2005, à Accra, Ghana, 23 délégués venus des 16 pays côtiers membres du COPACE, du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique à Accra, et du PMEDP.

La diffusion de ce guide permettra aux pays membres du COPACE de disposer d'un outil simple qui les aidera à apprécier efficacement le rôle de la pêche artisanale dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Les Unités de coordination nationale (UCN) pourront ainsi contribuer à combler, même partiellement, le déficit d'informations sur la contribution de la pêche artisanale aux économies nationales, et à susciter un intérêt accru à l'égard de la pêche artisanale de la part des décideurs et des partenaires au développement engagés dans des programmes de lutte contre la pauvreté.

L'élaboration du guide méthodologique du PMEDP a commencé vers la fin de l'année 2003, avec une première étude de cas au Bénin sur l'évaluation de la contribution socio-économique de la pêche à l'amélioration des moyens d'existence et à la réduction de la pauvreté dans les communautés de pêche. Ce travail a permis de confirmer que le guide peut servir d'outil pour renforcer les capacités des services gouvernementaux chargés des statistiques officielles en matière d'accès aux données de base sur la pêche, à travers par exemple le développement de réseaux et de circuits d'information appropriés. L'étude a été par la suite étendue aux douze pays participant aux trois Projets pilotes du PMEDP, de manière à disposer d'éléments pertinents pour affiner le guide.

Au regard des informations générées par le guide méthodologique, les participants à la rencontre d'Accra ont invité le PMEDP à appuyer les pays du COPACE dans le processus d'information des décideurs politiques à tous les niveaux, à l'aide de stratégies et d'outils de communication adaptés. Le PMEDP est, par ailleurs, invité à présenter, à la prochaine session du Sous-comité scientifique du COPACE, une synthèse des études en cours dans treize pays participant au PMEDP.

PMEDP Info-Flash

L'objectif premier du **Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche** est de mettre à la disposition des 25 pays participants des informations factuelles sur les activités du Programme. L'Info-Flash est produit par l'Unité de Support Régional basé à Cotonou (Bénin)

N'hésitez pas à contacter le PMEDP pour nous informer d'événements qui ont lieu dans votre pays.

La reproduction et la distribution de ce document sous forme électronique ou sur support papier sont encouragées.

Consultez notre site
Internet
www.sflp.org

Infoflash@sflp.org



Le Projet pilote sur l'aménagement participatif des pêches en zone côtière travaille pour l'intégration du genre dans son plan d'action

Le processus pour rendre transversale la dimension genre dans l'exécution du plan d'action du Projet pilote sur l'aménagement participatif des pêches en zone côtière avance.

Dans ce cadre, un avant-projet de stratégie genre a été discuté à Pointe Noire, au Congo, lors d'un atelier tenu du 13 au 17 juin 2005. Cet atelier a regroupé des représentants des quatre pays participant au Projet pilote (Congo, Gabon, Guinée et Mauritanie), autour du thème : «Stratégie genre et analyse genre organisationnel».

L'atelier a contribué au renforcement des capacités des équipes de gestion du Projet pilote à utiliser les profils genre organisationnel dans la finalisation de leurs stratégies genre. Les participants ont assisté à la restitution d'un profil genre organisationnel réalisé dans les villages de Kondi et Makotipoko au Congo. Cet exercice a permis aux membres de la communauté de décider des changements qu'ils souhaitent. Les décisions prises au niveau communautaire orienteront l'élaboration de la stratégie genre du Projet pilote.

La stratégie genre va favoriser le développement d'une dynamique pour une complémentarité hommes/femmes dans la mise en œuvre des activités du Projet pilote. Les participants à l'atelier ont défini comment le genre sera pris en compte dans les stratégies de diversification des moyens d'existence, l'accès aux ressources et leur contrôle, et la participation aux prises de décision. La stratégie genre va servir de cadre de référence pour les parties prenantes du Projet pilote.

Selon l'avant-projet de stratégie proposé par le Congo, six domaines d'intervention sont identifiés pour prendre en compte la dimension genre. Il s'agit de la décentralisation, du VIH/SIDA, de la diversification, de la micro finance, de l'organisation communautaire et du financement des aménagements. Au niveau macro, quatre axes sont retenus : le Document de stratégie de réduction de la pauvreté, la politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA, la législation des pêches et la micro finance.

NEPAD¹ : Faire du secteur de la pêche et de l'aquaculture le cinquième pilier du Programme de développement agricole pour l'Afrique

Les Chefs d'Etat africains se réuniront le 25 août 2005, à Abuja au Nigeria, pour se pencher sur les mécanismes d'intégration du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le Programme de développement agricole pour l'Afrique (CAADP) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ce sommet du NEPAD « Du poisson pour tous » sera précédé d'un Symposium technique (22-23 août 2005) sur les nouvelles directions pour le secteur de la pêche et l'aquaculture en Afrique et, la journée de la pêche du Nigeria et une exposition sur la pêche en Afrique (24 août 2005).

Initié par le Président du Nigeria, Son Excellence Olusegun Obasanjo, le Sommet sera organisé par le NEPAD, avec l'appui de WorldFish Center et de la FAO. Le sommet d'Abuja va mettre l'accent sur la façon dont les interventions en matière de développement des pêches peuvent aider les pays africains et leurs partenaires internationaux à atteindre les OMD (Objectifs du millénaire de développement) et les objectifs du WSSD (Sommet mondial pour le développement durable). Il appuiera le NEPAD dans son rôle de catalyseur et de facilitateur de l'agenda de transformation socio-économique de l'Afrique, en réunissant les parties prenantes clef des Etats membres de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales, de la société civile, des institutions scientifiques et des organisations internationales.

¹ Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

En prélude au Sommet d'Abuja, trois ateliers régionaux thématiques ont réuni, entre mai et juin, des experts en pêche et en aquaculture. L'un s'est déroulé à Lilongwe, au Malawi, sur la pêche continentale, l'autre à Dakar, au Sénégal, sur la pêche maritime côtière, et le dernier au Caire, en Egypte, sur l'aquaculture.

A l'issue de ces rencontres techniques auxquelles le PMEDP a participé, les experts recommandent que le secteur de la pêche et de l'aquaculture soit présenté comme le cinquième pilier du Programme de développement agricole pour l'Afrique du NEPAD. Les quatre autres piliers du CAADP sont : (i) l'extension des zones de gestion durable de la terre et de l'eau, (ii) l'amélioration des infrastructures rurales, (iii) l'amélioration de la fourniture de produits, et (iv) la recherche agricole.

Les experts pensent que le secteur de la pêche et de l'aquaculture doit occuper une place de choix dans le CAADP, au regard du rôle qu'il joue dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Sénégal : Intéressantes expériences d'autogestion de micro finance à M'Bour

Une étude réalisée par le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) en avril-mai 2005, au Sénégal, en matière d'accès des acteurs du secteur de la pêche au micro crédit, montre que les communautés de pêche de M'Bour mènent, depuis 2001, une expérience réussie d'autogestion par les mutuelles d'épargne et de crédit. Ces communautés constituent 93% de la clientèle des mutuelles, contre 7% pour les autres communautés installées à M'Bour.

Le taux de remboursement des crédits est plus élevé que dans d'autres localités grâce à plusieurs facteurs. A M'Bour, les prêts sont octroyés après une analyse minutieuse de la capacité de remboursement de l'emprunteur et des aléas liés au secteur de la pêche. A cela, s'ajoutent la proximité géographique des sites de débarquement du poisson, leur accessibilité, la simplicité des procédures (le crédit s'obtient au bout de cinq jours !), la garantie pour les épargnants de retirer leur épargne en temps voulu, etc.

L'impact du succès des mutuelles sur le développement local est remarquable. Par exemple, les mutuelles ont utilisé une partie (1 million de francs CFA²) des bénéfices obtenus pour mettre des médicaments à la disposition du centre de santé de M'Bour, des églises et d'autres œuvres sociales. En plus, l'usure disparaît dans la pêche, l'accès des communautés de pêche aux services financiers s'améliore, la culture de l'épargne s'accroît et les produits halieutiques sont de plus en plus valorisés.

Le processus d'autonomisation a commencé en 1996, avec une forte implication des leaders de la FENAGIE Pêche (Fédération nationale des groupements d'intérêt économique), la structure faîtière des organisations professionnelles du secteur de la pêche. La capitalisation des acquis de cette expérience a ouvert la voie, en 2001, à son extension par la création de dix autres mutuelles autogérées par les communautés de pêche, avec l'appui de l'ONG italienne Frère des Hommes.

Cette expérience sénégalaise contribuera certainement à l'élaboration d'une annexe au *Guide pour une micro finance sensible au genre tenant compte de l'impact du VIH/SIDA*. En effet, l'étude qui a été menée à la fois au Sénégal, au Bénin et en Gambie, visait la rédaction d'une annexe spécifique au milieu de la pêche artisanale à ce guide de la FAO.

Burkina Faso & Mali : Les mécanismes de financement de la cogestion

Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali ont élaboré des plans de cogestion pour certains de leurs lacs, dans le cadre du Projet pilote du PMEDP sur la cogestion en pêche continentale. Ces documents font la promotion d'une gestion participative impliquant les services déconcentrés de l'Etat, les

² 545 FCFA = 1\$EU, au taux de change de juin 2005.

collectivités locales, les partenaires au développement, les ONG et les communautés de pêche. Ces plans visent l'exploitation durable des ressources halieutiques et l'amélioration des moyens d'existence de ces communautés. Mais la question qui se pose est de savoir quels sont les systèmes de financement à mettre en place pour assurer leur mise en œuvre.

Pour répondre à cette problématique, le Burkina Faso et le Mali ont initié, avec l'appui du Projet pilote, une étude sur les «mécanismes et stratégies de financement de la cogestion des pêcheries lacustres et du développement communautaire». L'étude, achevée en mai 2005, fait apparaître, dans les deux pays, la nécessité de créer un Fonds d'appui à la cogestion qui sera alimenté par toutes les parties prenantes. Il est dénommé «Fonds locale d'aménagement et de développement (FLAD)» au Burkina Faso, et «Fonds d'appui permanent à la cogestion et au développement communautaire (FAPCODEC)» au Mali.

L'étude a permis, en outre, d'identifier les sources de financement, sur la base de l'analyse des différents intervenants, de leurs rôles et des bénéficiaires qu'ils tirent de l'exploitation des plans d'eau.

Au Mali, par exemple, il est démontré que l'Office de développement rural de Sélingué (ODRS) peut contribuer au fonds, avec 25% des recettes issues de la délivrance des permis de pêche, et 10% de celles issues des redevances sur l'eau. Les collectivités décentralisées pourraient donner 5% des taxes qu'elles perçoivent sur les pirogues. L'étude préconise que les communes riveraines du lac (Sélingué) allouent au moins 5% de leur budget au financement du plan. En particulier, la commune de Baya peut donner 30% des patentes que lui verse la Société d'énergie du Mali SA, en compensation de l'exploitation hydro-électrique du barrage de Sélingué. Du côté des communautés de pêche, l'étude relève que les pêcheurs contribuent déjà indirectement à la mise en œuvre du plan de cogestion, à travers les permis de pêche. *«Mais les autres catégories socioprofessionnelles (mareyeuses et transformatrices) peuvent reverser 5FCFA sur un kg de poisson vendu.»* Quant aux ONG et autres intervenants, ils devront systématiquement *«verser 1% des budgets des nouveaux projets initiés dans la zone de Sélingué pour le financement du plan de cogestion».*

Pour une durabilité des actions, il est nécessaire que l'ensemble des parties prenantes qui tirent des bénéfices directs ou indirects de l'exploitation des lacs et de leurs ressources puissent contribuer au financement des plans de cogestion.

Ghana : Les sources de financement durable du plan de cogestion du lac Volta identifiées

Avec l'appui du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest, le Ghana a élaboré un plan de cogestion sur le lac de Volta. Le plan a même commencé par être mis en œuvre, avec des activités relatives au changement de maillage des filets de pêche, à l'implication des communautés de pêche dans les mécanismes de prise de décision, à travers des comités de pêche au niveau des communautés et des districts. Cependant, les expériences de cogestion ont montré que le financement constitue le problème majeur à la poursuite et à la durabilité du processus.

Pour lever cette contrainte, l'Equipe de gestion du Projet pilote a initié un système de financement, en étroite collaboration avec les parties prenantes. Dans un premier temps, le Projet pilote, les communautés de pêche et l'assemblée de district ont identifié les segments de la filière pêche qui peuvent faire l'objet de prélèvement sous forme de taxe. Une vingtaine de contribuables ont été retenus, parmi lesquels on peut citer les mareyeurs, les vendeurs de filets, les propriétaires d'embarcations de pêche, les constructeurs de pirogues, les propriétaires de moteurs hors-bord, les vendeurs de sel, les transporteurs, etc. Les montants des taxes ont été définis. Dans une deuxième phase, les comités ont entrepris une campagne de sensibilisation auprès des contribuables pour les informer et leur expliquer le fondement des contributions qui sont demandées. C'est à l'issue de ces démarches que la collecte des fonds a connu un début.

Une fois les fonds collectés, ils seront répartis selon une grille négociée de commun accord entre les comités de base (communautés) qui recevront 40% des revenus, les comités de district (10%) et les Assemblées de district (50%).

Cameroun - Gambie - Sénégal - Tchad : Elaboration des profils post-capture en cours

Le Cameroun, la Gambie, le Sénégal et le Tchad ont démarré, en juin 2005, l'élaboration de leurs profils nationaux sur les aspects post-capture. Le processus a commencé à Douala, au Cameroun, lors d'un atelier de formation qui a réuni des représentants de ces quatre pays participant au Projet pilote du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) sur l'amélioration des moyens d'existence dans le sous-secteur post-capture de la pêche artisanale.

L'initiative permettra à chaque pays de mettre en exergue la contribution du sous-secteur post-capture à l'économie nationale, et de disposer d'informations facilitant les prises de décisions en faveur de la réduction de la pauvreté dans le secteur de la pêche en général, et dans le sous-secteur post-capture en particulier. Elle vise, en dernier ressort, une meilleure prise en compte du sous-secteur post-capture dans les politiques nationales de développement.

Le profil s'élabore sur la base du guide « Fishphom » (Fisheries Post-Harvest Overview Manuel). Ce guide a été conçu pour faciliter la collecte et le traitement d'informations sur la pauvreté, les moyens d'existence des pauvres et le sous-secteur post-capture de la pêche, un sous-secteur en grande partie informel, et dont les données ne sont pas faciles à obtenir. C'est un outil qui permet de mettre en évidence les rapports entre le sous-secteur post-capture et les politiques de développement, d'analyser la situation actuelle du sous-secteur et les changements, et d'identifier les actions et les axes d'intervention.

Au cours de la rencontre organisée à Douala par la Coordination régionale du Projet pilote, les participants ont été initiés à l'utilisation du guide. Ils ont adopté un plan de travail et un canevas qu'ils ont commencé par remplir sur la base des informations disponibles. Selon le plan de travail, l'élaboration des profils sera achevée, dans les quatre pays, en décembre 2005.

Trois questions à Benoît Horemans³ Poursuivre et renforcer les acquis du PMEDP

Le PMEDP, des personnes ressources de la FAO, du WorldFish Center et d'ailleurs ont tenu, du 12 au 15 juillet 2005 à Ouidah, au Bénin, un atelier au cours duquel vous avez tiré les leçons du passé et regardé vers l'avenir. Qu'est-ce qui a motivé cette rencontre ?

Une grande partie des acquis du Programme s'intègre progressivement dans les politiques publiques et les pratiques des différentes parties prenantes : communautés de pêche, gouvernement, société civile, ONG, etc. Certains partenaires au développement, le FIDA⁴, la BAD⁵, certaines coopérations bilatérales, les renforcent déjà.

Cependant, lors de la 26^e session du Comité des pêches de la FAO qui s'est tenue à Rome, en février 2005, les participants ont demandé à la FAO d'aider les pays participant au PMEDP à sensibiliser leurs partenaires au développement pour assurer la poursuite et le renforcement du processus engagé par le Programme depuis 1999. C'est dans ce contexte que l'équipe du PMEDP et des personnes ressources venues du siège de la FAO à Rome et de son Bureau régional pour l'Afrique à Accra, du WorldFish Center et d'ailleurs viennent de tenir à Ouidah, au Bénin, un atelier de réflexion.

³ Coordonnateur du PMEDP

⁴ Fonds international pour le développement agricole

⁵ Banque africaine de développement

Pendant vos travaux, vous avez abordé l'avenir de la pêche en Afrique de l'Ouest. Quelle est votre vision de la pêche dans cette région pour les quinze prochaines années ?

Le secteur des pêches, et le sous-secteur de la pêche artisanale en particulier, contribue de façon importante, mais malheureusement peu connue des décideurs, au développement socio-économique aux niveaux national et local de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest. Un très important travail de documentation de cette contribution est actuellement coordonné par le Programme.

Cependant, le modèle de développement productiviste, qui a longtemps été suivi pour le secteur des pêches en Afrique comme ailleurs, doit être revu. En effet, le secteur crée de la richesse à partir d'une ressource naturelle certes renouvelable, mais limitée. Il est donc essentiel de bien gérer ce capital, de partager équitablement ses bénéfices et ce, de manière durable.

Ainsi, il est clair dorénavant que ce n'est pas en augmentant les investissements dans les moyens de production, sans considération pour l'état de la ressource, que la contribution du secteur au développement économique augmentera et que la pauvreté sera éradiquée dans les communautés de pêche. Une nouvelle approche est donc à la fois nécessaire et possible.

En particulier, tout ce qui peut réduire la vulnérabilité des communautés de pêche, améliorer leur accès aux services sociaux de base et renforcer leur participation à la gestion des ressources halieutiques dont elles dépendent, permettra d'améliorer les conditions d'existence de ces populations en préservant les ressources naturelles. L'expérience du PMEDP dans ces domaines est en mesure de fournir des éléments sur lesquels avancer rapidement.

Le financement du Programme tel qu'élaboré en 1999 par DFID, la FAO et les 25 pays participants prendra fin en 2006. Quel genre de montage ou programme envisagez-vous en vue de la consolidation des acquis dans la perspective de continuer la réduction de la pauvreté dans les communautés de pêche ?

La stratégie de développement de la pêche artisanale qui a émergé, lors de l'atelier de Ouidah, repose sur une bonne gouvernance qui intégrera une gestion responsable et équitable des ressources, et favorisera la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Quant aux axes d'intervention prioritaires, ceux-ci s'articuleront autour de la coopération internationale et régionale, des processus de décentralisation en cours, du renforcement du partenariat entre le secteur public et le secteur privé, et des approches trans-sectorielles.

Tous ces éléments vont être élaborés dans les mois qui viennent, et discutés avec les coordonnateurs nationaux du Programme lors de leur prochaine réunion en novembre 2005, ainsi qu'avec les différents partenaires au développement de ces pays.

Récentes nominations à la tête des institutions chargées de la pêche et de l'aquaculture dans les pays participant au PMEDP

Tableau

Pays	Structures	Nom et prénoms	Date de nomination
Congo	Directeur général de la pêche et de l'aquaculture	M. Appolinaire NGOUEMBE	Mai 2005
Mali	Directeur des pêches	M. Héry COULIBALY	Avril 2005
Bénin	Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	M. Fatiou AKPLOGAN	Février 2005
	Directrice des pêches	Mme Catherine K. H. HOUNKPE	Avril 2005
République Démocratique du Congo	Ministre de l'agriculture	M. Musafiri NALWANGO	Janvier 2005